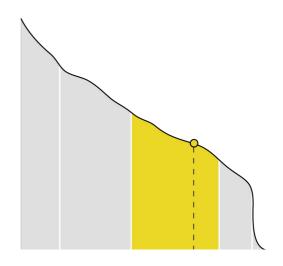


France - Agence française de développement (AFD)

DESCRIPTION

L'Agence Française de Développement (AFD) est une agence publique au cœur de la coopération française du développement. Elle travaille pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. L'AFD est responsable du financement des projets, des programmes et de la recherche et du renforcement des capacités dans les pays en développement. Elle est



supervisée par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). L'AFD a d'abord publié les données de l'IITA en avril 2015 et est devenue membre de l'IITA en 2016.

SCORE: 46.4 POSITION: 32 / 45



2016: Assez Bien 2015: Assez Bien 2014: Médiocre

2013: Très Médiocre

En raison d'un changement de méthodologie après 2016, les résultats ne sont pas directement comparables.

Organisation, planification et engagement

7.0 / 15

Finances et budgets

5.9 / 25

Caractéristiques du projet

16.0 / 20

Mise en commun des données de développement

12.6 / 20

Performance

4.7 / 20

L'AFD demeure dans la catégorie « assez bien ».

Elle a amélioré la fréquence de sa publication, maintenant trimestrielle, alors qu'elle publiait moins d'une fois par trimestre en 2016.

L'AFD a également publié une nouvelle politique de transparence.

Seuls deux indicateurs d'organisation et de planification, la politique d'achat et les stratégies par pays sont disponibles dans le format comparable de l'IITA et comprennent les informations requises. Néanmoins, les stratégies par pays constituent l'un des indicateurs les moins performants. Les rapports annuels sont toujours publiés dans d'autres formats et certaines informations sur la stratégie de l'organisation peuvent également être trouvées ailleurs. La politique d'allocation et l'audit ne sont pas publiés.

Dans le volet finances et budget, l'AFD ne remporte des points que pour les versements et les dépenses ainsi que les engagements. Les budgets des projets sont parfois publiés, mais aucun document relatif au budget du projet et aucune information sur les dépenses en capital n'est disponible. Elle ne fournit pas de budget total d'organisation prospectif ni de budgets détaillés.

L'AFD obtient de bons résultats sur la plupart des indicateurs de la composante attributs de projet et est l'un des trois organismes de la catégorie 'assez bien' à obtenir des points sur les localisations régionales et locales. Elle ne publie cependant pas de dates actuelles et les coordonnées sur le registre de l'IITA. Alors que les coordonnées sont parfois disponibles par projet, les dates actuelles ne sont pas du tout publiées.

L'AFD effectue un bon exercice sur la composante mise en commun des données de développement concernant des indicateurs de base tels que le type d'aide, le type d'apport, le type de financement et le statut de la condition de l'aide. Alors que les appels d'offres sont parfois publiés dans d'autres formats, les contrats et les conditions ne sont pas du tout publiés.

Pour la composante performance, l'AFD ne publie que des objectifs sur le registre de l'IITA. Elle ne reçoit aucun point pour les autres indicateurs. Les évaluations d'impact d'avant-projet ainsi que les examens et évaluations sont parfois publiés sur son site alors que les résultats ne sont pas du tout publiés.

RECOMMANDATIONS

- L'AFD continue de publier dans la version 1.03 de la norme IITA, l'une des versions les plus anciennes. L'AFD devrait mettre à jour une version plus récente de la norme afin de profiter pleinement des avantages qu'elle offre.
- L'AFD devrait améliorer l'exhaustivité de sa publication en fournissant des informations sur davantage d'indicateurs.
- Elle devrait se concentrer à mettre à jour régulièrement les informations saisies dans la composante planification organisationnelle.
- Elle devrait améliorer la publication des données financières et budgétaires afin d'inclure des budgets désagrégés et des budgets de projets.
- Elle devrait davantage progresser dans la publication d'informations relatives à la performance, notamment sur les résultats, les revues de mi-parcours et les évaluations.
- Pour démontrer l'impact de la transparence sur le travail de développement, l'AFD devrait prendre la responsabilité de promouvoir l'utilisation des données qu'elle publie : au niveau interne, pour promouvoir la coordination et l'efficacité; et au niveau externe, pour explorer les mécanismes de retour d'expérience en ligne et en personne y compris au niveau national.